



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de LA BATHIE

Séance du 24 juin 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

<p>Date de la convocation : 18 juin 2024 Date d'affichage : 18 juin 2024</p>
<p>Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 6 Nombre de votants : 7</p>
<p>OBJET : Demande de subvention auprès du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) pour le passage des luminaires d'éclairage public en éclairage basse consommation LED et la sécurisation des installations par la mise en conformité des armoires de commandes</p>

L'an deux mille vingt-quatre lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.
MM. Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Armelle MOLINAS (procuration à M. Frédéric MOLINAS), Élodie PIDDAT.
M. Anthony GIRARD.

Madame Joëlle BANDIERA a été élue secrétaire de séance.

Vu la délibération n° CS 4-18-2022 du 04 octobre 2022 du SDES portant participations financières afférentes aux prestations de services et de travaux,

Dans le cadre de la démarche engagée par les élus du territoire d'ARLYSÈRE, la Commune de LA BATHIE a adhéré au dispositif C3E (communes efficaces en économie d'énergie) ainsi qu'à TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte).

À ce titre, la commune a décidé d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Des travaux ont été engagés en 2018, sur l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public, avec des résultats positifs sur la baisse de la consommation électrique.
Les élus décident de poursuivre la modernisation de l'éclairage public communal.

En 2023, pour rappel, une centaine de points lumineux ont été remplacés. Le Budget communal 2024 permet de remplacer une petite cinquantaine de luminaires.

Outre la réduction de la consommation d'électricité, cette action contribue également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions à effet de serre.

Afin de permettre une limitation de la consommation électrique, avoir un éclairage de meilleure qualité et limiter l'impact écologique de ses éclairages publics, la Commune souhaite continuer son programme de remplacement des points lumineux et mise aux normes des installations

En 2024, 45 points lumineux seront installés sur 12 rues situées au Chef-Lieu.

La Commune effectuera en même temps le changement de 2 armoires électriques pour les rendre conformes.

Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (H.T)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes (H.T)
Passage en LED de 45 points lumineux d'éclairage public	34 050.00 €	Subvention SDES	/	3 340 €
Mise en conformité des armoires de commandes	2 740.00 €			
TOTAL H.T	36 790.00 €	Total subvention attendue		3 340 €
TVA	7 358.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		33 450 €
TOTAL TTC	44 148.00 €	TOTAL TTC		44 148.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de passage en éclairage basse consommation LED de 45 luminaires d'éclairage public,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 36 790.00 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître la participation financière du SDES,
- **APPROUVE** le principe de confier au SDES la valorisation des CEE
- **DEMANDE** au SDES une subvention de 3 340 € pour la réalisation de cette opération,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES,
- **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 7

VOTE POUR : 7

VOTE CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240624-D001-24-06-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

